

Vos questions / nos réponses

# Dépistage urinaire THC

Par [Zouk](#) Postée le 03/10/2026 08:55

Bonjour a tous , J'ai été consommateur de thc (résine et fleurs ) pendant plus de 15 ans , j'ai arrêté depuis un an suite à une suspension de permis. Depuis que j'ai récupéré mon permis je consomme 1 à 2 joints de cbd par jours, le soir uniquement. Je dois faire un second dépistage urinaire pour la prorogation de mon permis de conduire , et j'ai lu que ca ne passe pas pour le dépistage urinaire. Sauriez-vous me dire si c'est vrai ? Et dans ce cas la combien de temps avant le dépistage urinaire il faudrait arrêter pour etre sur qu'il soit négatif ? Merci à tous

---

**Mise en ligne le 13/10/2026**

Bonjour,

Il est difficile de vous proposer une réponse assurée à votre questionnement.

La consommation régulière de CBD peut effectivement positiver un test de dépistage salivaire, sanguin ou urinaire. Ce n'est pas le CBD en tant que tel qui est recherché dans le test de dépistage aux drogues, mais le THC que le CBD peut contenir.

Ce qui est compliqué c'est que la limite de 0,3% de THC maximale autorisée par la loi dans la composition du CBD n'est pas toujours respectée par les revendeurs. Il n'est pas fiable de se baser sur les informations indiquées par le revendeur.

En fonction du THC contenu dans votre CBD la positivité au test urinaire pourra être très variable. Pour un consommateur de cannabis par exemple, le THC sera dépisté dans les urines sur une durée de 30 à 70 jours après l'arrêt de consommation.

S'il ne nous est donc pas possible de vous proposer une fourchette de durée d'arrêt hormis avec cet exemple, nous pouvons vous inviter à vous procurer des tests urinaires au THC dans les pharmacies ou sur internet afin d'anticiper au mieux votre test.

Bien cordialement.

---

**En savoir plus :**

- [Dossier dépistage : tableau des durées de positivité](#)
- [Dico des drogues : le CBD](#)